

AB INVESTORA

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 186 Boulevard de créteil 94100 Saint maur des fossés
RCS Créteil : 909 430 324

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 01 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, et le 01 juin à onze heures, l'associé de la Société AB INVESTORA, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 Euros s'est réuni au Siège social, 186 Boulevard de cteil 94100 Saint maur des fossés en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Yonathan ABBOU, propriétaire de 1000 actions ;

Soit la totalité du capital social.

L'assemblée est présidée par le Président Monsieur Yonathan ABBOU

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée Générale est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Transfert du siège social au 47 Avenue des perdrix 94210 Saint maur des fossés, et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de transférer le siège social du 186 Boulevard de Créteil 94100 Saint-maur des fossés, au 47 Avenue des perdrix 94210 Saint-maur des fossés, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **47 Avenue des perdrix 94210 Saint maur des fossés**

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Yonathan Abbou

Président

Yonathan Abbou

✓ Certifié par  yousign